

Sommaire

	Page
Introduction	3
Préface	11
1 – Présentation générale du régime	
La problématique des groupes de sociétés en matière d'impôt sur les sociétés	13
La réponse spécifique du législateur dans le domaine de l'IS : l'intégration fiscale	14
Présentation générale du régime de l'intégration fiscale	15
Quelques avantages importants du régime	16
Le régime est accessible sur option par tous les secteurs économiques ...	16
Le régime permet de pratiquer le cumul des résultats des différentes sociétés du groupe	17
Les distributions internes au groupe sont facilitées	17
Un régime qui facilite les cessions d'immobilisations entre sociétés intégrées	18
Un régime qui offre un filet de sécurité en matière d'abandons de créances et de subventions internes au groupe	18
Les opérations de restructuration interne peuvent également être facilitées grâce au régime de l'intégration fiscale	20
Quelques inconvénients notables du régime	20
Un seuil de détention élevé pour intégrer une filiale	20
Une gestion pratique qui peut s'avérer complexe et parfois dangereuse ..	21
Le traitement des déficits antérieurs à l'intégration est rendu pénalisant par rapport aux règles de droit commun	21
Les provisions internes au groupe sont éliminées pour la déclaration du groupe	22
Les contrôles fiscaux des groupes intégrés : un droit de contrôle étendu.	23
L'« amendement Charasse »	24
La sortie de filiales de l'intégration peut être source de complexité	25
Conclusion	25
⇒ <i>Le coin des néophytes</i>	26
2 – Comment déterminer le périmètre ?	
Les conditions d'éligibilité à l'intégration	29
Première condition : être une société française soumise à l'IS dans les conditions de droit commun	29
Seconde condition : durée de l'exercice	30
Une contrainte spécifique : déposer des déclarations dans les conditions du réel normal	31

La détermination de la société mère	32
La détermination des filiales	34
Cas particulier : le groupe comporte des sociétés non françaises	38
Cas de sociétés étrangères disposant d'établissements stables en France	38
Cas où le groupe comporte des sociétés intermédiaires situées dans l'Espace économique européen	39
Le choix des filiales	41
Tableau récapitulatif et schématique pour déterminer un groupe intégré	42
⇒ <i>Le coin des néophytes</i>	44

3 – *Quand et comment opter ?*

Quand faut-il produire les formalités ?	45
Que faut-il faire lors de la première option ?	46
Que faut-il faire au titre du deuxième exercice et des suivants ?	47
Premier cas : le groupe est reconduit en l'état, sans modification de la durée de l'exercice naissant, et aucune sortie n'est intervenue au cours de l'exercice cessant	48
Deuxième cas : le périmètre d'intégration est modifié pour l'exercice naissant par rapport à la dernière liste déposée	48
Troisième cas : la durée de l'exercice naissant est différente de douze mois	49
Que faut-il faire lors du renouvellement de l'option ?	50
Premier cas : rien ne change	51
Deuxième cas : le périmètre évolue	51
Troisième cas : la durée du premier exercice de renouvellement de l'option est modifiée	51
Quatrième cas : l'option n'est pas reconduite	52
Exemples de formalités	52
Hypothèses	52
Solution	53
Tableau récapitulatif des formalités d'option et de mise à jour de périmètre	55
Hypothèses	55
⇒ <i>Le coin des néophytes</i>	56

4 – *Obligations des sociétés du groupe*

Pourquoi chaque société doit-elle procéder à la détermination d'un double résultat ?	57
Deux rôles = deux résultats	57
Les déclarations utilisables pour chacun des résultats	59
Détermination du résultat des sociétés intégrées en vue du calcul du résultat d'ensemble	59
Les modalités d'imputation des pertes antérieures à l'intégration fiscale par chaque société	60

Les modalités d'utilisation et de présentation des pertes nées pendant l'intégration fiscale	68
Les autres règles concernant la liasse « classique »	70
Comment présenter l'assiette 0 % dans les déclarations des sociétés intégrées ?	71
Détermination du résultat des sociétés intégrées comme si elles étaient imposées séparément	73
Principe	73
Modalités pratiques d'établissement	73
⇒ <i>Le coin des néophytes</i>	74
Principales obligations déclaratives des filiales pour la détermination du résultat d'ensemble	74
Application : exemple général	77

5 – Détermination du résultat d'ensemble

Le schéma déclaratif	81
Les neutralisations de l'intégration fiscale	82
Les jetons de présence des filiales intégrées	85
Les distributions intragroupe	86
Les provisions intragroupe	90
Les neutralisations des abandons de créances et des subventions intragroupe	97
⇒ <i>Le coin des néophytes</i>	100
Les neutralisations des plus ou moins-values intragroupe	104
Les autres neutralisations	109
La sortie des filiales et ses conséquences	112
Dans quels cas une société sort-elle de l'intégration ?	112
Les conséquences de la sortie des filiales sur les opérations intragroupe : le mécanisme de la déneutralisation	113
La centralisation des résultats rectifiés et des effets des réintégrations de sortie	119
Êtes-vous passible de l'amendement Charasse ?	120
L'amendement Charasse : première approche	120
Les éléments générateurs de l'amendement Charasse	121
Les conséquences de son application	123
La lutte contre la sous-capitalisation	127
La détermination du résultat du groupe	127
Cas d'un bénéfice d'ensemble	127
Cas d'un déficit d'ensemble	127
Guide pratique pour le résultat à taux courant d'ensemble	128
La détermination de la plus ou moins-value nette à long terme du groupe	131
Concernant la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble relevant du taux 0 %	131
Concernant la plus ou moins-value nette à long terme relevant des taux de 15 % et 19 % (ou de celui de 16,5 %)	132
Exemple récapitulatif	132

6 – La sortie de l'intégration du groupe (cas général)

La sortie du groupe (cas général)	135
Quand y a-t-il sortie du groupe ?	136
Les conséquences de la sortie du groupe au regard des réintégrations de sortie	136
Les conséquences de la sortie du groupe au regard des pertes d'ensemble encore reportables	137
Les conséquences de la sortie du groupe au regard du ou des bénéficiaires d'ensemble	138
⇒ Le coin des néophytes	139

7 – Les dispositifs spécifiques de sorties

La sortie du groupe suite à l'absorption des filiales par la société mère qui change d'activité à cette occasion	141
La sortie du groupe suite à l'acquisition du capital de la société mère	143
Opération entraînant le dispositif	143
Première conséquence (obligatoire) : une dernière intégration pour le groupe sortant	144
Deuxième conséquence (non obligatoire) : entrée immédiate des sociétés du groupe cessant dans une intégration avec l'acheteur	145
Troisième conséquence : le cas échéant, alignement des dates de clôture des sociétés du groupe cessant et de la société acheteuse et des sociétés du groupe auquel elle appartient	148
Quatrième conséquence : particularité du fonctionnement de l'intégration du groupe acheteur comprenant les sociétés du groupe cessant	149
La sortie du groupe suite à l'absorption de la société mère	155
Opération entraînant le dispositif	155
Première conséquence : la sortie immédiate du groupe dont la mère est absorbée	156
Deuxième conséquence (non obligatoire) : création d'un nouveau groupe ou élargissement du groupe de la société absorbante	159
Troisième conséquence : le cas échéant, alignement des dates de clôture des sociétés du groupe cessant ainsi que de la société acheteuse et des sociétés du groupe auquel elle appartient	160
Quatrième conséquence : particularité de l'intégration du groupe repreneur comprenant les sociétés du groupe cessant	160
La sortie du groupe ou de sociétés intégrées suite à une procédure collective	161
Les cas visés	161
Les conséquences du dispositif sur les déficits	163
Les conséquences du dispositif sur l'intégration future de la filiale cédée ..	165

8 – La détermination et le paiement de l'impôt dû par le groupe au comptable de la DGI

Principe de fonctionnement général	167
Les filiales versent leur impôt personnel à la société mère	167
La société mère verse l'impôt du groupe au comptable de la DGI	168

Impôt sur les sociétés	168
Lors de l'entrée dans l'intégration du groupe	168
En période courante	169
Lors de la sortie de l'intégration d'une filiale	172
Lors de la sortie de l'intégration du groupe dans son ensemble	174
L'imposition forfaitaire annuelle (IFA) due avant 2006	174
Lors de l'entrée dans l'intégration fiscale	174
En période courante	175
Lors de la sortie de l'intégration d'une filiale	176
⇒ <i>Le coin des néophytes</i>	176
La contribution sociale des sociétés (3,3 %)	177
Lors de l'entrée dans l'intégration	177
En période croisée	177
Lors de la sortie de l'intégration	177

9 – Les contrôles fiscaux dans les groupes intégrés

Principe général	181
Le contrôle des filiales	181
Principe	181
Obligation déclarative	182
Rectification	182
Contestation	182
Les conséquences des rectifications	182
Le contrôle de la société mère	183
Le droit de contrôle dans l'intégration fiscale	183
Dans les groupes bénéficiaires	183
Dans les groupes déficitaires : un droit de contrôle élargi	184
Démarche générale en cas de rehaussement	186
Cas d'un groupe bénéficiaire	186
Cas d'un groupe déficitaire	186
Cas d'un groupe déficitaire devenant bénéficiaire après contrôle	187
Société pouvant procéder à la réclamation	187
⇒ <i>Le coin des néophytes</i>	187

10 – Les aspects comptables de l'intégration en matière d'IS

Les principales méthodes	191
La méthode de neutralité	192
Une écriture devenue obligatoire dans certains cas : la constatation d'une provision chez la mère	204
La méthode de réallocation des économies d'impôt	205
Les conventions d'intégration	206
Les modalités de l'impôt dû pendant l'intégration	206
Les modalités prévues en cas de sortie	206
Contenu de la convention	207
Impact sur les conventions réglementées	208
⇒ <i>Le coin des néophytes</i>	209

Thèmes spécifiques

Le régime d'IS à taux réduit et l'intégration fiscale	212
Rappel des conditions d'application du régime PME en droit commun	212
Conditions d'application du régime d'IS des PME dans un groupe intégré	216
Modalités d'application du taux réduit d'IS au groupe intégré	218
Comment remplir une déclaration ?	221
Exercice N :	221
Exercice N + 1 :	224
L'acquisition d'une PME saine à l'aide de l'intégration fiscale	227
Points particuliers	227
La sous-capitalisation dans les groupes intégrés	232
Rappel succinct du dispositif de droit commun	232
Quelques points sensibles à vérifier lors de la détermination d'une déclaration d'intégration fiscale d'un petit groupe	239
Périmètre	239
Déclaration individuelle de chaque société intégrée	240
Déclaration du groupe	240
Index	243